

Horaires	Jours	Activités	Niveaux	Coût sem. en CHF (5 mois)	Total annuel en CHF
De 16h00 à 17h00	Lundi	Activités sportives G1	CP à CE2	300.00	600.00
		Initiation cuisine (en français)	CP à CE2	400.00	800.00
		Couture - Tricot	CP à 6e	300.00	600.00
		Allemand : préparation examens Goethe Institut	CE2 à 6e	300.00	600.00
De 12h30 à 13h15	Mardi	Ateliers philo : réflexions et discussions	sem. paires : CP-CE1 sem. impaires : CE2 à 6e	120.00	240.00
De 16h00 à 17h00		Allemand	CP à 6e	300.00	600.00
Cuisine en anglais		CE2 à 6e	400.00	800.00	
Jardinage		CP à CE2	300.00	600.00	
De 11h00 à 13h00	Mercredi	Natation	CP à 6e	490.00	980.00
De 14h00 à 17h00		Allemand intensif	CP à 6e	820.00	1'640.00
		Anglais intensif	CP à 6e	820.00	1'640.00
		Activités manuelles et sportives	CP à 6e	820.00	1'640.00
De 11h45 à 12h30	Jeudi	Yoga en allemand G1	CE2 à CM2	225.00	450.00
De 16h00 à 17h00		Création manuelle et graphique	CP à 6e	300.00	600.00
		Théâtre	CP à 6e	300.00	600.00
		Activités sportives G2	CE2 à 6e	300.00	600.00
		Anglais	CP à 6e	300.00	600.00
De 11h45 à 12h30	Vendredi	Yoga en allemand G2	CP-CE2	225.00	450.00
De 16h00 à 17h00		Chorale	CP à 6e	300.00	600.00
		Football	CP à 6e	300.00	600.00
		Echecs	CP à 6e	300.00	600.00
		Gymnastique Rythmique et Sportive	CP à 6e	300.00	600.00
Durée 30 minutes	A définir avec l'enseignant	Piano ou Chant solo	CP à 6e	900.00	1'800.00
De 16h00 à 17h00	Lu-Ma-Je-Ve	Aide aux devoirs – 1x / sem	CP à 6e	300.00	600.00
		Aide aux devoirs – 2x / sem	CP à 6e	600.00	1'200.00
		Aide aux devoirs – 3x / sem	CP à 6e	900.00	1'800.00
		Aide aux devoirs – 4x / sem	CP à 6e	1'200.00	2'400.00
De 17h00 à 18h30	Du lundi au vendredi	Garderie du soir – 1x / sem	CP à 6e	245.00	490.00
		Garderie du soir – 2x / sem	CP à 6e	490.00	980.00
		Garderie du soir – 3x / sem	CP à 6e	735.00	1'470.00
		Garderie du soir – 4x / sem	CP à 6e	980.00	1'960.00
		Garderie du soir – 5x / sem	CP à 6e	1'225.00	2'450.00

En fonction des effectifs ou de la disponibilité des salles, les activités périscolaires peuvent être soumises à des changements de jours et d'horaires ou être annulées jusqu'à fin septembre.

**Tarifs occasionnels (payable de suite en espèces au secrétariat)**

De 16h00 à 17h00	Lu-Ma-Je-Ve	Aide aux devoirs	CP à 6e		25.00
De 17h00 à 18h30	Du Lundi au vendredi	Garderie du soir	CP à 6e		20.00
De 14h00 à 17h00	Mercredi	Activités manuelles et sportives	CP à 6e		70.00

## **Facturation et modalité de paiement**

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec la cantine.

Une première facture de 50 % vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2024**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2025**.

Pour les élèves externes, une seule facture couvrant le 100% des frais annuels sera envoyée début septembre 2024 pour **paiement fin septembre 2024**

## **Arrivée d'un enfant en cours d'année**

En cas d'arrivée en cours d'année, les activités périscolaires seront calculées au prorata des mois de présence. Pour une arrivée en cours de mois, le mois complet sera dû.

## **Absences**

En cas d'absence pour maladie, accident ou convenance personnelle, l'Ecole doit être prévenue rapidement. Si l'enfant est malade, la nature de la maladie doit être précisée et l'enfant ne sera réadmis qu'après son rétablissement, selon les directives du service de santé du canton de Bâle-Ville ([www.gesundheit.bs.ch](http://www.gesundheit.bs.ch)).

Aucune réduction du forfait ne sera accordée.

## **Frais pour retards**

Une majoration de CHF 10.00 par tranche de 10 minutes sera facturée aux parents qui viendront rechercher leur(s) enfant(s) en retard en fin de journée.

## **Frais de rappel**

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2<sup>e</sup> rappel **par facture**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés en plus dès le 3<sup>e</sup> rappel **par facture**

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3<sup>e</sup> rappel **par année scolaire**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 4<sup>e</sup> rappel **par année scolaire**

L'Ecole se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux en cas de retard important dans le paiement des factures.

## **Départ d'un enfant en cours d'année**

En cas de départ au cours de l'année scolaire, les activités périscolaires seront facturées selon le pourcentage suivant du tarif annuel :

- 1<sup>ère</sup> période : 20% entre le 1<sup>er</sup> jour de l'année scolaire et les vacances de la Toussaint
- 2<sup>ème</sup> période : 40% entre le retour des vacances de la Toussaint et les vacances de Noël
- 3<sup>ème</sup> période : 60% entre le retour des vacances de Noël et les vacances d'Hiver
- 4<sup>ème</sup> période : 80% entre le retour des vacances d'Hiver et les vacances de Printemps
- 5<sup>ème</sup> période : 100% dès le retour des vacances de Printemps

Un préavis de 2 mois pour la fin d'une période devra être notifié par écrit par les parents.

En cas de non-respect de cette clause, une pénalité de 20% du tarif annuel sera facturée.

## **Remarques**

Les activités souhaitées seront définies en début d'année scolaire et valables pour toute l'année. Aucune désinscription ne sera possible en cours d'année. En revanche, une activité supplémentaire pourra être choisie, à condition qu'il y ait encore des places disponibles dans le groupe souhaité.